

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 septembre 2020

## PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par

Mme Wonner, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche, Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière, M. Nadot, M. Orphelin, M. Taché, Mme Tuffnell et M. Villani

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 25, insérer l'article suivant:**

La section 3 du Chapitre IV du titre I<sup>er</sup> du livre I<sup>er</sup> code de la recherche est complétée par un article L 114-7 ainsi rédigé :

« *Art.L 114-7* – Six mois après l'entrée en vigueur de la loi n° du de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur , le Gouvernement remet un rapport au Parlement sur l'opportunité de confier à un organisme indépendant, la mission de contrôler la traçabilité et la provenance des financements privés des établissements de recherche médicale ; des centres hospitaliers régionaux, généraux, universitaires et des laboratoires publics. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En France, les principaux financements de la recherche proviennent d'acteurs publics tels que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Centre national de la recherche scientifique et l'Agence nationale de la recherche au niveau national, les conseils régionaux au niveau local, et le Conseil européen de la recherche au niveau européen. Cependant, ces financements ne sont pas suffisants, notamment dans la recherche médicale où les financements privés contribuent grandement à la réalisation d'études et aux frais de fonctionnement des structures.

Cet amendement vise à étudier l'opportunité de confier à un organisme indépendant, la mission de contrôler la traçabilité et la provenance des financements d'acteurs privés dans la recherche médicale.

Le Gouvernement pourrait s'appuyer sur l'expertise de la Cour des comptes pour déterminer cette opportunité. Il s'agit de promouvoir la transparence dans un secteur où les conflits d'intérêts public/privé sont courants et de veiller au bon usage des fonds alloués à ces structures.